

Communauté de Communes du Trièves	CONSEIL DE COMMUNAUTE Du 8 avril 2024 18h30
	<i>Procès-verbal</i>

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 8 avril, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 2 avril 2024

Présents : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Alain Roche, Didier Peybernes, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Danielle Montagnon, Gilles Barbe, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Uta Ihle, Robert Cuchet, Christophe Drure, Gilles Cleret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Claude Girard, Freddy Riotton, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Sandrina Simoes, Marc Giraud.

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit.

Pouvoirs : Yannick Faure à Jérôme Fauconnier, Fabienne Croze à Christian Roux, Lydia Palazzi-Vallier à Gilles Cléret, Véronique Méneghin-caprio à Caroline Fiorucci, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Françoise Streit à Danielle Montagnon, Pierre Suzzarini à Gilles Barbe, Hélène Rossi à Freddy Riotton.
Votants : 41

Beatrice Vial est désignée secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu du conseil du 11 mars 2024

Anne-Marie Fitoussi demande de rectifier 2 erreurs sur le compte-rendu du 11 mars dernier :

1/ Au paragraphe « Questions diverses », elle demande que soit corrigée la phrase relative à l'envoi des tableaux avec les pourcentages sur l'eau. En effet, la commune de Tréminis a reçu le tableau mais ce tableau n'était pas celui avec les bons pourcentages.

2/ Toujours au paragraphe « Questions diverses », lorsqu'il est question de la vente de bois à la Chine, elle souhaite que soit supprimée la phrase : « la commune de Tréminis a aussi vendu du bois à la Chine » car ce n'est pas le cas.

Après ces modifications, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

☞ **Adopté à l'unanimité**

Jérôme Fauconnier propose à l'assemblée de prendre une motion de soutien à la commune de Chichilianne et son maire, Eric Vallier, suite à la rave-party sauvage qui a eu lieu à Chichilianne pendant le week-end de Pâques et dont Eric Vallier a été informé en pleine nuit par la gendarmerie.

Rendus sur place, le maire et les gendarmes ont subi des insultes et n'ont pu empêcher les participants à s'installer sur le champ, situé juste à côté de la stèle du Pas de l'Aiguille. Cette installation a entraîné la destruction de 4 hectares de céréales et a conduit à l'évacuation d'une dizaine de personnes en urgence absolue. Suite à cette évacuation, Eric Vallier a reçu des insultes et des menaces et subi une intrusion dans sa maison. Face à cette concomitance des événements, le Président propose de voter une motion de soutien dont il donne lecture.

Arrivée de Joël Zoppé

Eric Vallier souligne la recrudescence de ces événements ; c'est, en effet, la 3^{ème} fois en 18 mois qu'une rave-party sauvage est organisée et dont les participants se croient tout permis. Bien que les gendarmes aient bloqué l'accès de la commune, ce qui a permis de limiter le nombre de participants, 600 jeunes sont arrivés à pied. Une telle violence n'est plus supportable. Mr Vallier a appelé le Préfet et a eu le soutien de tous. Le peloton d'intervention de la gendarmerie (SPIG) était présent et a permis la saisie de matériel. L'organisateur a été identifié.

Le Parc National régional du Vercors, l'association des anciens combattants, ont porté plainte ainsi que la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) en raison de nuisances sur les aigles royaux.

Arrivée de Christian Roux

Eric Vallier a également reçu le soutien de Mr Madinier, de l'association des maires ruraux de l'Isère qui peut se porter partie civile et il a été personnellement contacté par Dominique Faure, ministre de la ruralité, qui souhaitait lui apporter son soutien également.

Jérôme Fauconnier souligne combien ces situations peuvent être dangereuses et désagréables avec la peur d'affrontements en raison de la présence d'habitants et d'agriculteurs venus prêter main forte à leur maire et ce rapport de force a joué pour faire intervenir la force publique.

Sandrina Simoes explique que, parfois, les raveurs obtiennent l'accord du propriétaire d'un terrain pour s'installer et faire la fête. Or, en raison de la diffusion de l'information via les réseaux sociaux, il existe un risque de débordement. Ce cas de figure pose un réel problème et elle s'inquiète sur la façon de le régler.

Ce sujet pourrait être évoqué lors de la prochaine conférence des maires avec la présence des gendarmes pour savoir comment réagir.

Uta Ihle s'étonne de la réponse tardive du préfet entre le vendredi soir et le lundi. Elle trouve cela pas respectueux envers les habitants. Elle se questionne aussi sur la manière de pouvoir encadrer les raves parties pour éviter les raves-parties sauvages.

Pour Eric Vallier, les participants convergent vers un lieu et une fois sur place, les forces publiques préfèrent laisser faire la fête pour éviter l'affrontement car leur première préoccupation est d'assurer la sécurité publique et de surtout d'éviter qu'il y ait des blessés.

Eric Furmanczak explique que les ordres arrivent de l'Etat et que la représentation et la communication ne sont pas simple à gérer. La priorité étant de tenter de canaliser les foules tout en évitant la violence et les procédures d'arrestation se font au moment du départ des participants.

Le Président a demandé au sous-préfet de lui donner des informations et de communiquer sur la gestion de la suite car le pire serait de rester sur un sentiment d'injustice en cas d'impunité.

Claude Didier soutient Eric Vallier et la motion mais voudrait montrer aux jeunes qu'il y a d'autres voies que celles des raves-parties sauvages. Il souhaite une communication générale qui rappellerait que le Trièves est un territoire plutôt actif envers la jeunesse et la culture.

Pour Jérôme Fauconnier, aujourd'hui, avec cette motion de soutien, il s'agit d'être solidaire et de manifester notre soutien à la commune de Chichilianne et à Eric Vallier.

Uta Ihle souhaite savoir quelle sera la suite et elle invite l'institution à réfléchir à une réponse plus rapide et plus proportionnée.

Jérôme Fauconnier se demande ce qu'il aurait fallu faire de plus : la commune de Chichilianne a été "bouclée" ; aucun dommage corporel, aucun blessé ne sont à déplorer et la catastrophe a été évitée de justesse.

Eric Vallier ajoute, qu'en effet, face au risque de dérapage et de bousculade pendant la phase d'insultes, le pire a été évité. Il n'oubliera pas ce qu'il a vu en rentrant chez lui et les nombreux dégâts. Malheureusement, cela peut arriver partout et n'importe où.

2024.45 - Vote : Motion de soutien à la commune de Chichilianne et Eric Vallier, maire

☞ Adopté à l'unanimité

2024.46 à 2024.52 – Approbation des comptes de gestion 2023

Le conseil communautaire est invité à déclarer que les comptes de gestion pour les budgets suivants :

- Budget principal
- Budget écoles
- Budget tourisme
- Budget collecte et traitement des déchets
- Budget eau potable
- Budget SPANC
- Budget Immo la Croizette

dressés, pour l'exercice 2023, par le comptable public du service de gestion comptable de la Mure, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Vote : Approbation des comptes de gestion 2023

☞ Adopté à l'unanimité

2024.53 à 2024.59 – Approbation des comptes administratifs 2023 et affectation des résultats

Sortie de Jérôme Fauconnier, Président, pendant le vote.

Budget principal

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2023 :	- 1 013 983,15 €
Résultat reporté :	+ 923 873,69 €
Résultat de clôture 2023 :	- 90 109,46 €
<i>Solde des restes à réaliser 2023 :</i>	<i>- 120 554,46 €</i>
<i>Soit un résultat, y compris « restes à réaliser » de</i>	<i>- 210 663,92 €</i>

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2023 :	783 302,60 €
Résultat reporté :	+ 2 168 504,74 €
Résultat de clôture 2023 :	+ 2 951 807,34 €

Le conseil communautaire est invité à :

- **DECLARER** la conformité du compte administratif au compte de gestion 2023,
- **APPROUVER** le compte administratif 2023 et les résultats tels que présentés,
- **DECIDER** d'affecter les résultats 2023 comme suit :
 - **90 109,46 €** reportés en section d'investissement au compte 001 - Dépenses
 - **210 663,92 €** affectés au 1068 afin de couvrir le déficit de la section d'investissement (y compris les restes à réaliser 2023)
 - **2 741 143,42 €** reportés en section de fonctionnement au compte 002- Recettes

Budget écoles

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2023 :	- 17 071,48 €
Résultat reporté :	- 30 444,06 €
Résultat de clôture 2023 :	- 47 515,54 €
<i>Solde des restes à réaliser 2023 :</i>	<i>- 35 670,00 €</i>
<i>Soit un résultat, y compris « restes à réaliser » de</i>	<i>- 83 185,54 €</i>

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2023 :	+ 89 185,54 €
Résultat reporté :	0 €
Résultat de clôture 2023 :	+ 89 185,54 €

Le conseil communautaire est invité à :

- **DECLARER** la conformité du compte administratif au compte de gestion 2023,
- **APPROUVER** le compte administratif 2023 et les résultats tels que présentés,
- **DECIDER** d'affecter les résultats 2023 comme suit :
 - **47 515,54 €** reportés en section d'investissement au compte 001 - Dépenses
 - **89 185,54 €** affectés au 1068 afin de couvrir le déficit de la section d'investissement (y compris les restes à réaliser 2023)

Budget tourisme

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2023 :	- 84 231,11 €
Résultat reporté :	+ 80 523,86 €
Résultat de clôture 2023 :	- 3 707,25 €
<i>Solde des restes à réaliser 2023 :</i>	<i>+ 41 179,00 €</i>
<i>Soit un résultat, y compris « restes à réaliser » de</i>	<i>+ 37 471,75 €</i>

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2023 :	- 102,57 €
Résultat reporté :	+ 102,57 €
Résultat de clôture 2023 :	0 €

Le conseil communautaire est invité à :

- **DECLARER** la conformité du compte administratif au compte de gestion 2023,
- **APPROUVER** le compte administratif 2023 et les résultats tels que présentés,
- **DECIDER** d'affecter les résultats 2023 comme suit :
 - **3 707,25 €** reportés en section d'investissement au compte 001 - Dépenses

Budget collecte et traitement des déchets

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2023 :	+ 215 157,54 €
Résultat reporté :	- 48 455,51 €
Résultat de clôture 2023 :	+ 166 702,03 €
<i>Solde des restes à réaliser 2023 :</i>	<i>28 190,25 €</i>
<i>Soit un résultat, y compris « restes à réaliser » de</i>	<i>+ 194 892,28 €</i>

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2023 :	+ 35 914,38 €
Résultat reporté :	+ 546 072,80 €
Résultat de clôture 2023 :	+ 581 987,18 €

Le conseil communautaire est invité à :

- **DECLARER** la conformité du compte administratif au compte de gestion 2023,
- **APPROUVER** le compte administratif 2023 et les résultats tels que présentés,
- **DECIDER** d'affecter les résultats 2023 comme suit :
 - **166 702,03 €** reportés en section d'investissement au compte 001- Recettes
 - **581 987,18 €** reportés en section de fonctionnement au compte 002- Recettes

Budget eau potable

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2023 :	- 192 373,13 €
Résultat reporté :	+ 178 287,11 €
Résultat de clôture 2023 :	- 14 086,02 €
<i>Solde des restes à réaliser 2023 :</i>	<i>97 749,44 €</i>
<i>Soit un résultat, y compris « restes à réaliser » de</i>	<i>+ 83 663,42 €</i>

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2023 :	+ 2 446,86 €
Dont plus values nettes de cession d'élément d'actif	933,14 €
Résultat reporté :	+ 299 174,03 €
Résultat de clôture 2023 :	+ 301 620,89 €

Le conseil communautaire est invité à :

- **DECLARER** la conformité du compte administratif au compte de gestion 2023,
- **APPROUVER** le compte administratif 2023 et les résultats tels que présentés,
- **DECIDER** d'affecter les résultats 2023 comme suit :
 - **14 086,02 €** reportés en section d'investissement au compte 001- Dépenses
 - **300 687,75 €** reportés en section de fonctionnement au compte 002- Recettes
 - **933,14 €** reportés en section d'investissement au compte 1064 – Recettes pour le montant des plus values nettes de cession

Budget SPANC

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2023 :	0 €
Résultat reporté :	+ 0,89 €
Résultat de clôture 2023 :	+ 0,89 €
<i>Solde des restes à réaliser 2023 :</i>	<i>0 €</i>
<i>Soit un résultat, y compris « restes à réaliser » de</i>	<i>+ 0,89 €</i>

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2023 :	+ 7 801,38 €
Résultat reporté :	+ 13 995,54 €
Résultat de clôture 2023 :	+ 21 796,92 €

Le conseil communautaire est invité à :

- **DECLARER** la conformité du compte administratif au compte de gestion 2023,
- **APPROUVER** le compte administratif 2023 et les résultats tels que présentés,
- **DECIDER** d'affecter les résultats 2023 comme suit :
 - **0,89 €** reportés en section d'investissement au compte 001- Recettes
 - **21 796,92 €** reportés en section de fonctionnement au compte 002- Recettes

Budget Immo la Croizette

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2023 :	- 2 767,14 €
Résultat reporté :	+ 11 310,96 €
Résultat de clôture 2023 :	+ 8 543,82 €

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2023 :	+ 12 046,91 €
Résultat reporté :	+ 91 746,44 €
Résultat de clôture 2023 :	+ 103 793,35 €

Le conseil communautaire est invité à :

- **DECLARER** la conformité du compte administratif au compte de gestion 2023,
- **APPROUVER** le compte administratif 2023 et les résultats tels que présentés,
- **DECIDER** d'affecter les résultats 2023 comme suit :
 - **8 543,82 €** reportés en section d'investissement au compte 001- Recettes
 - **103 793,35 €** reportés en section de fonctionnement au compte 002- Recettes

Le président remercie Hugo Courtois pour le travail effectué pendant l'absence de la directrice financière.

Vote : Approbation des comptes administratifs 2023 et affectation des résultats

☞ **Adopté à l'unanimité**

2024.60 – Vote des taux d'imposition 2024

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les taux d'imposition pour l'année 2024 comme suit :

	Taux 2024	Rappel taux 2023
CFE	29,12%	28,12%
Taxe d'habitation	9,78%	9,78%
Taxe Foncier bâti	5,00%	5,00%
Taxe Foncier non bâti	2,99%	2,99%

Il est proposé d'augmenter le taux de CFE de 1% en puisant dans la réserve de taux votée en 2023.

Vote : Vote des taux d'imposition 2024

☞ **Adopté à l'unanimité**

2024.61 – Vote du produit attendu taxe GEMAPI 2024

Il est proposé de voter le produit attendu de la taxe GEMAPI comme indiqué ci-dessous :

	Montant 2024	Rappel montant 2023
Taxe GEMAPI	75 000 €	75 000 €

Le vote du produit attendu de la taxe GEMAPI 2024 est identique aux années précédentes. Jérôme Fauconnier souligne que le transfert de l'entretien des digues aux intercommunalités a un coût de 18 000€. Normalement, sauf problème majeur, la collectivité peut absorber ce surcoût jusqu'en 2028.

Le Président rappelle qu'il s'agit de voter un montant et que le calcul des taux est effectué par la trésorerie selon les bases d'imposition de chacun.

Vote : Vote du produit attendu taxe GEMAPI 2024

☞ **Adopté à l'unanimité**

2024.62 à 2024.68 – Approbation des budgets primitifs 2024

Budget principal : Le Président explique que depuis le DOB, la collectivité a appris que les recettes fiscales attendues sont supérieures aux prévisions, ce qui aboutit à un excédent de 93 000€. Avant d'engager de nouvelles actions, il convient d'attendre des éléments sûrs. Le vote du budget reste prudent, cet excédent est intégré en recettes mais le vote reste sur les chiffres présentés au débat d'orientation budgétaire. Les bases d'imposition auraient été augmentées de 30% sur les barrages donc cela risque d'être pérenne sauf à recevoir d'autres informations inverses. La prudence est de mise.

Sandrina Simoes demande où en sont les subventions attendues pour la Maison de Pays.

Jérôme Fauconnier lui répond que nous sommes toujours dans l'incertitude sur le montant des subventions.

Par ailleurs, Sandrina Simoes s'interroge sur la somme de 18000€ pour l'embauche d'un volontaire territorial et par conséquent sur le nombre de personnel.

Hugo Courtois indique qu'il n'y a pas d'augmentation du nombre d'équivalents temps plein.

Ce volontaire territorial pour le projet culturel de territoire permettra de signer le contrat territorial avec le Département pour la culture répond Jérôme Fauconnier.

Fanny Lacroix trouve que l'exercice devient plus facile au plus on avance dans le mandat ; l'augmentation du RIFSEEP est un message important pour le personnel et les subventions aux entreprises via le LEADER sont aussi bénéfiques. Ce sont de belles initiatives.

Jean-Marc Bellot constate que la réserve n'a cessé d'augmenter et avec cette bonne nouvelle budgétaire annoncée, il s'interroge sur le bien-fondé de la création d'un fonds d'urgence et notamment suite à ce qui s'est passé à Chichilianne. En effet, ces dégâts occasionnés posent des problèmes financiers aux communes dont les budgets ne permettent pas de faire face à ce type de frais ; s'il était possible de bénéficier d'un fonds d'urgence, il serait intéressant de le faire fonctionner dans ce cadre. Il est déçu que ce sujet ne figure pas à l'ordre du jour de la prochaine conférence des maires. Il souhaite soutenir également les personnes privées qui ont subi les dommages.

Hugo Courtois s'excuse pour cette erreur figurant dans l'ordre du jour de cette réunion et confirme que ce sujet est bien prévu.

Pour Eric Vallier, la récolte est perdue et les dégâts sont importants mais, comme l'organisateur a été identifié, les assurances vont pouvoir se retourner contre cette personne si elle est solvable. Dans le cas de dommages à l'encontre des privés, c'est ce fonctionnement qui prévaut et pas un fonds d'urgence intercommunal.

Claude Didier se réjouit de ce fonds de roulement qui augmente. Il est conscient de la nécessité d'avoir un budget rigoureux mais il souhaite que le budget 2025 le soit un peu moins pour les différents services qui mériteraient de pouvoir en profiter et permettre ainsi une plus grande marge de manœuvre pour des actions en faveur des habitants.

Jérôme Fauconnier répond que le but de la collectivité n'est pas de thésauriser ; il souligne l'important programme d'investissement avec la Maison de Pays.

Vote : Approbation des budgets primitifs 2024 :

Budget principal

☞ **Pour : 40 Abstention : 1 (Sandrina Simoes)**

Budget Ecoles

☞ **Adopté à l'unanimité**

Budget Tourisme

☞ **Pour : 40 Contre : 1 (Sandrina Simoes)**

Budget Collecte et traitement des déchets

☞ **Pour : 40 Contre : 1 (Sandrina Simoes)**

Budget Eau

☞ **Adopté à l'unanimité**

Budget SPANC

☞ **Adopté à l'unanimité**

Budget Immo La Croizette

☞ **Adopté à l'unanimité**

2024.68 – Décision budgétaire modificative n°1 du budget Chaufferie Bois

Lors du vote du Budget de la Chaufferie Bois, les opérations de régularisation des amortissements avaient été inscrites en réelles et non en ordres. Afin de passer les écritures, il est proposé au Conseil Communautaire la Décision Budgétaire Modificative du budget Chaufferie Bois ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-778 : Autres produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	927 024.55 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	0.00 €	0.00 €	927 024.55 €
R-707 : Ventes de marchandises	0.00 €	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, marchandises	0.00 €	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €
R-778 : Autres produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	924 024.55 €	0.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	924 024.55 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	0.00 €	927 024.55 €	927 024.55 €
INVESTISSEMENT				
D-1088 : Autres réserves	0.00 €	927 024.55 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	927 024.55 €	0.00 €	0.00 €
D-1088 : Autres réserves	924 024.55 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	924 024.55 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2138 : Autres constructions	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	927 024.55 €	927 024.55 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Vote : Décision budgétaire modificative n°1 du budget Chaufferie bois

☞ **Adopté à l'unanimité**

2024.69 – Désignation d'un représentant de la CCT à la Mission locale Alpes Sud Isère

Suite à la démission de Philippe Vial, il convient de désigner un nouveau représentant de la CCT au sein de la mission locale Alpes Sud Isère.
Christian Roux est candidat.

Vote : Désignation de Christian Roux en qualité de représentant de la CCT à la mission locale Alpes Sud Isère

☞ **Adopté à l'unanimité**

2024.70 – Modifications du tableau des effectifs

Après avis favorable par le comité social territorial du 28 mars 2024, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme indiqué dans le tableau en annexe.

Vote : Modifications du tableau des effectifs

☞ **Adopté à l'unanimité**

2024.71 – Avenant au marché de travaux « Rénovation énergétique école primaire de Monestier de Clermont 38650 » – lot 1 : ITE

Par délibération du 16 octobre 2023 le lot N°01 ITE (Isolation Thermique par l'Extérieure) attribué à l'entreprise ALPES RENOV » pour un montant initial de 96 087.00 € HT.

Il est proposé au conseil d'approuver la passation d'un avenant avec l'entreprise « ALPES RENOV » pour la modification du taux de TVA : le taux de TVA initialement prévu à 5.5% est erroné, la réglementation prévoit un taux de 20% pour les rénovations énergétiques des bâtiments scolaires.

- Montant en euros H.T. du marché initial 96 087.00 €
- Taux de la TVA : 20%
- Montant TTC : 115 304.40 €

Le montant de cet avenant s'élève à 13 932.61 € TTC représentant une augmentation de 14.5 % par rapport au marché initial. Le montant HT reste inchangé.

Vote : Avenant au marché de travaux « Rénovation énergétique école primaire de Monestier de Clermont 38650 » – lot 1 : ITE

☞ **Adopté à l'unanimité**

2024.72 – Avenant au marché de travaux « Rénovation énergétique école primaire de Monestier de Clermont 38650 » – lot 2 : Menuiseries extérieures

Par délibération du 16 octobre 2023 le lot N°02 Menuiseries extérieures attribué à l'entreprise « Serge MARRY » pour un montant initial de 124 980.00 € HT.

Il est proposé au conseil d'approuver la passation d'un avenant avec l'entreprise « Serge MARRY » pour la modification du taux de TVA : le taux de TVA initialement prévu à 5.5 % est erroné, la réglementation prévoit un taux de 20 % pour les rénovations énergétiques des bâtiments scolaires.

- Montant en euros H.T. du marché initial 124 980.00 €
- Taux de la TVA : 20%
- Montant TTC : 149 976.00 €

Le montant de cet avenant s'élève à 18 122.10 € € TTC représentant une augmentation de 14.5 % par rapport au marché initial. Le montant HT reste inchangé.

Vote : Avenant au marché de travaux « Rénovation énergétique école primaire de Monestier de Clermont 38650 » – lot 2 : Menuiseries extérieures

☞ **Adopté à l'unanimité**

2024.73 – Avenant au marché de travaux « Rénovation énergétique école primaire de Monestier de Clermont 38650 » – lot 3 : Faux plafonds

Par délibération du 16 octobre 2023 le lot N°03 Faux-Plafonds attribué à l'entreprise « CARBONERO » pour un montant initial de 7 560.00 € HT.

Il est proposé au conseil d'approuver la passation d'un avenant avec l'entreprise « CARBONERO » pour la modification du taux de TVA : le taux de TVA initialement prévu à 10% est erroné, la réglementation prévoit un taux de 20% pour les rénovations énergétiques des bâtiments scolaires.

- Montant en euros H.T. du marché initial 7 560.00 €
- Taux de la TVA : 20%
- Montant TTC : 9 072.00 €

Le montant de cet avenant s'élève à 756.00 € € TTC représentant une augmentation de 10% par rapport au marché initial. Le montant HT reste inchangé.

Vote : Avenant au marché de travaux « Rénovation énergétique école primaire de Monestier de Clermont 38650 » – lot 3 : Faux plafonds

☞ **Adopté à l'unanimité**

2024.74 – Demande d'appui financier du Département pour le projet « Des panneaux solaires contre la précarité énergétique »

Les Centrales Villageoises, SAS de 10 ans d'expérience dans le domaine de l'installation de panneaux photovoltaïques, ont eu l'opportunité de bénéficier de dons de panneaux photovoltaïques neufs et d'occasion. Ils ont souhaité les orienter vers un projet solidaire à expérimenter en partenariat.

En 2023, l'association Trièves Transitions Ecologie (TTE) s'est proposée de piloter le projet et a répondu à un appel à manifestation d'intérêt sur l'innovation sociale et territoriale de l'ADEME. L'association a été retenue et a obtenu des fonds de l'ADEME mais aussi de la Fondation de France, du FDVA et d'une cagnotte solidaire pour expérimenter ce projet en lien avec les Centrales villageoises du Trièves, l'association la Réserve l'Etrier, l'association Pep's Trièves (TZCLD), le Département et la Communauté de communes du Trièves.

Ce projet cherche à renforcer en nombre et en qualité les actions locales de lutte contre la précarité énergétique. Les panneaux photovoltaïques s'envisagent comme une porte d'entrée concrète et efficace immédiatement à la limitation des charges d'énergie dans le logement et à une réflexion plus globale sur d'autres manières d'entreprendre par soi-même pour limiter les charges énergétiques.

Le projet vise l'installation expérimentale de plusieurs kits solaires (10 en 2024) chez des ménages en précarité identifiés par les services sociaux du Département, l'assistante sociale de la MSA, les CCAS, le collectif d'entraide, et la CCT. Les partenaires ont déjà recensé une vingtaine de personnes propriétaires, dont des petits entrepreneurs, agriculteurs et une dizaine d'autres logées par des bailleurs privés, publics, communaux qui souffrent de précarité énergétique et font appel aux services sociaux pour bénéficier d'un FSL. Le mode de repérage est en train d'être précisé, notamment en se basant sur la définition du CLER (Comité de Liaison des Energies Renouvelables) qui indique qu'un ménage est en précarité énergétique lorsque ses dépenses énergétiques sont supérieures à 8% de son revenu.

La Communauté de Communes du Trièves fait partie du comité de pilotage et a déjà soutenu l'installation de panneaux en 2023. Elle souhaite réitérer en 2024. Il est proposé que le Département vienne compléter les moyens financiers mis par la CCT pour chaque chantier afin que le reste à charge pour le ménage soit de « 0 » euros. La CCT mettrait au maximum 400€ par chantier pour des prestations nécessaires à l'installation des panneaux photovoltaïques, sachant que l'installation d'un kit au sol revient à environ 800€. Le Département viendrait en complément de la même manière, ce qui amène la possibilité d'accompagnement à 800€ par chantier maximum.

Chaque installation nécessite un diagnostic préalable sur site réalisé avec les Centrales Villageoises du Trièves avec la participation de PEP'S Trièves (EBE TZCLD) pour ajuster sa prestation (support d'installation). TTE est responsable de transmettre les informations précises à la CCT sur le contenu des prestations à prendre en charge par chantier.

L'expérimentation est assortie de formation et d'accompagnement des bénéficiaires : pour les associer à la réalisation de l'opération d'installation, son évaluation et les intéresser à l'usage dans une dimension de sobriété énergétique.

Il est proposé au conseil communautaire de solliciter financièrement le Département à hauteur de 4000€ pour venir compléter les moyens financiers déjà apportés par la CCT (4000€) pour ses chantiers de pose de panneaux photovoltaïques pour lutter contre la précarité énergétique.

Christian Roux explique que 10 kits devraient être installés en 2024 pour une vingtaine de personnes ciblées aujourd'hui. La CCT est simplement une boîte aux lettres.

Joël Zoppé demande si ces panneaux serviront à de l'auto-consommation ou à la revente.

Il s'agira seulement d'auto-consommation ; le kit étant de 3 panneaux par foyer, répond Christian Roux.

Gilles Barbe s'interroge sur la capacité de l'association à supporter le projet.

Christian Roux indique que l'association a recruté un chargé de mission pour ce projet.

Uta Ihle souhaite aller plus loin dans la démarche et s'orienter sur des panneaux français afin de montrer le soutien du territoire aux usines françaises.

Pour Christian Roux, ce n'est pas possible dans ce cadre car il s'agit pas d'achats de panneaux. Si ce projet, aujourd'hui expérimental, perdurait, il conviendrait d'y réfléchir.

Vote : Demande d'appui financier du Département pour le projet « Des panneaux voltaïques contre la précarité énergétiques »

☞ **Adopté à l'unanimité**

2024.75 – Convention de partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Isère – année 2024

La CCT a pour compétences, entre autres, l'aménagement du territoire et le développement économique, dont l'agriculture fait partie intégrante. Représentant 27 communes rurales de moyenne montagne, les élus du territoire souhaitent mieux appréhender les problématiques agricoles et faire émerger des projets en ce sens, ce qui nécessite une animation spécialisée au plus près des acteurs de terrain.

La présente Convention résulte d'une volonté commune de la Communauté de communes du Trièves (CCT) et de la Chambre d'Agriculture de l'Isère (CA38) de poursuivre son travail en partenariat, en particulier pour :

- Assurer le maintien et le développement de l'agriculture et de ses filières sur le territoire ;
- Renforcer le lien entre acteurs agricoles, élus, acteurs du tourisme, de l'aménagement du territoire, de l'environnement et autres acteurs économiques du territoire, pour un territoire économiquement dynamique ;
- Développer le volet agricole de la Stratégie écologique du territoire.

Dans le cadre de ce partenariat, la Chambre d'Agriculture réalisera un travail d'animation territoriale avec les élus, acteurs du territoire et les agriculteurs. Elle réalisera des permanences à raison de 2 jours par mois et des rencontres avec des porteurs de projets agricoles et accompagnera l'émergence de projets collectifs. Elle participera au volet agricole de la Stratégie de transition écologique du territoire.

La présente convention prend effet au 1er janvier 2024 pour une durée de 12 mois.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes		
<u>2024</u>		<u>2024</u>		
Animation territoriale	3 850 €	Autofinancement CCT		7 865 €
Accueil et suivi des porteurs de projet	770 €			
Aide à la Stratégie de transition écologique du territoire – volet agricole	3 245 €			
<u>Total</u>				
Total général	7 865 €	Total général	100%	7 865 €

Uta Ihle souhaiterait avoir un bilan des actions, pour information, lors d'un prochain communautaire. Eric Vallier répond que le bilan des actions est présenté en commission Agriculture.

Vote : Convention de partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Isère – année 2024

☞ **Adopté à l'unanimité**

2024.76 – Adhésion à SITADEL – année 2024

Il est proposé de valider l'adhésion de la Communauté de communes à l'association « SUD ISERE TERRITOIRE AGRICOLE ET DEVELOPPEMENT LOCAL » (SITADEL) pour l'année 2024. SITADEL est une association agricole qui œuvre pour le maintien et le développement de l'agriculture en Sud Isère (territoire Communauté de communes du Trièves et Communauté de communes de la Matheysine). La Communauté de communes du Trièves fait partie du Conseil d'administration de SITADEL. Le coût de l'adhésion annuelle à l'association s'élève à 40 euros.

Gilles Barbe informe qu'un des axes de travail entre l'association SITADEL et la CCT porte sur l'eau et l'agriculture ; dans ce cadre, une stagiaire a été recrutée et elle fera prochainement le tour des communes du territoire.

Fanny Lacroix ne participera pas au vote car elle est membre du conseil d'administration de SITADEL.

Vote : Adhésion à SITADEL – Année 2024

☞ **Adopté à l'unanimité**

2024.77 – Convention de partenariat Stratégie locale agricole Sud Isère

Depuis 2017, dans le cadre du lancement des appels à projet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes relatifs à la mesure 16-72 du PDR (« Stratégie locale de développement pour la préservation et la mise en valeur du foncier agricole, forestier et naturel »), les partenaires ci-dessous ont décidé de s'investir ensemble sur la thématique « foncier » peu traitée localement, sous le pilotage du Département.

La première stratégie foncière agricole et forestière en sud Isère a ainsi été menée, permettant d'initier un travail collaboratif autour d'enjeux communs. Ce partenariat, animé et porté par le Département de l'Isère, comprenait tous les acteurs locaux travaillant sur l'agriculture et la forêt (collectivités, institutionnels, associations...). Dans la continuité d'un partenariat riche de retours d'expérience et fruit d'une réflexion partagée entre les deux territoires du Sud Isère, une nouvelle convention donne l'opportunité aux collectivités du Trièves et de la Matheysine d'animer conjointement une stratégie adaptée aux enjeux agricoles. Ainsi, les partenaires souhaitent mettre en œuvre une stratégie locale de développement agricole et des projets de développement qui concourent à dynamiser, protéger et mettre en valeur l'activité agricole avec ses différentes composantes.

Les enjeux principaux sont :

- Favoriser une dynamique de transmission et d'installation favorable au maintien d'une agriculture diversifiée et pérenne,
- Engager l'agriculture vers des approches plus durables, prenant en compte les évolutions climatiques, financières et sociétales actuelles,
- Favoriser les liens entre agriculteurs,
- Favoriser la reterritorialisation de l'alimentation (volet agriculteurs et volet consommateurs et habitants),
- Préserver et valoriser le foncier agricole.

Chacune pour leur territoire de compétence, les Communautés de communes de la Matheysine et du Trièves :

- assurent le pilotage du partenariat (animation des COPIL, COTECH,...)
- sont co-actrices de la démarche, force de propositions concernant le territoire,
- participent à la mise en œuvre des projets, peuvent les porter directement, le cas échéant,
- favorisent le lien avec d'autres programmes territoriaux et politiques contractuelles (ex : PAT, PaiT, Plan Pastoral Territorial, stratégie forestière, ...).

Les signataires de la convention sont :

- La Communauté de communes du Trièves,
- La Communauté de communes de la Matheysine,
- Le Département de l'Isère,
- L'association agricole SITADEL,
- La Chambre d'agriculture de l'Isère,

- L'association ADDEAR.

La présente convention prend effet à compter de sa signature par tous les partenaires. Elle est conclue pour une durée ferme allant jusqu'au 31 décembre 2027. Elle peut être reconduite à la demande des partenaires.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le président à solliciter en fonction des projets et leur éligibilité ou non aux mesures en cours, des crédits européens issus du FEADER.

Claude Didier regrette la frilosité autour du PAiT ; il espère donc que cette convention pourra se traduire d'effets avec les territoires voisins.

Eric Vallier souligne les belles participations de chacun lors des réunions qui ont eu lieu à l'automne dernier.

Vote : Convention de partenariat Stratégie locale agricole Sud Isère

☞ **Adopté à l'unanimité**

2024.78 – Avenant à la convention relative à la mise à disposition des outils « Open System » avec Isère Attractivité

La réservation en ligne des hébergements et des activités se développe. Ce service est de plus en plus connu et attendu par les visiteurs. Aussi, pour proposer un service moderne et efficace, une convention de partenariat a été signée en mai 2019 avec Isère Tourisme devenu Isère Attractivité, pour la mise à disposition des outils « open system » afin que les hébergeurs et prestataires d'activités volontaires du Trièves puissent bénéficier de la réservation en ligne. Ils sont aujourd'hui 28 hébergeurs à accéder à ce service. Pour y avoir droit les hébergeurs doivent être partenaires de l'Office de tourisme, sans cotisation supplémentaire.

Cet outil désormais nommé Open Expérience est mis à disposition de l'office de tourisme moyennant un abonnement annuel de 1300 euros, pris en charge par le service tourisme de la communauté de communes.

La convention est arrivée à terme au 31 décembre 2023 et doit renouvelée pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024. La convention pourra être renouvelé deux fois par tacite reconduction. Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer la convention avec Isère Attractivité.

28 professionnels adhèrent à ce dispositif.

Uta Ihle regrette que ce renouvellement intervienne un peu tardivement.

Fanny Lacroix répond que c'est pour cette raison qu'un renouvellement tacite de cette convention a été choisi dès cette année.

Vote : Avenant à la convention relative à la mise à disposition des outils « Open System » avec Isère Attractivité

☞ **Adopté à l'unanimité**

2024.79 – Convention de partenariat Territoire de tourisme Equestre avec Isère Cheval Vert

Isère cheval vert est une association créée en 1988 pour développer le tourisme équestre dans le département. Elle valorise les itinéraires et les gîtes équestres et accompagne hébergeurs et collectivités en matière d'accueil équestre. Elle valorise également les centres équestres.

Afin de mieux accueillir les cavaliers randonneurs dans le Trièves et de pérenniser les itinéraires et les étapes, il est proposé de signer une convention de partenariat qui précise :

- la réciprocité des cotisations entre Office de tourisme et Isère Cheval Vert pour éviter la double cotisation,
- la promotion du Trièves équestre par Isère Cheval Vert dans ses brochures, sur les salons et lors des évènements,
- l'accompagnement des hébergeurs et prestataires d'activités équestres par l'association pour un meilleur accueil des cavaliers.

Cette convention prévoit le versement de 300 euros par an par la Communauté de Communes du Trièves (inscrits au budget du service tourisme). Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer la convention avec Isère Cheval Vert.

Vote : Convention de partenariat Territoire de tourisme Equestre avec Isère Cheval Vert

☞ **Adopté à l'unanimité**

2024.80 – Tarifs des nouveaux produits mis en vente dans les OTI du Trièves

L'Office de tourisme met en vente quelques articles auprès des visiteurs, encaissés sur la Régie de recettes de l'Office de tourisme. Pour 2024, il convient de modifier ou d'ajouter les tarifs suivants comme indiqué dans le tableau ci-après :

Articles	Prix de vente à l'unité
Jeu de cartes Drac Attaque prix public	15 euros
Jeu de cartes Drac Attaque prix revendeur	11 euros
Carte IGN standard	15 euros
Carte IGN à la carte	30 euros
Poster du Parc du Vercors illustration Jacky Dutoit	3 euros
Cartes postales fleurs et animaux	1 euros
Cartes postales Obyom (dépôt vente)	2.5 euros commission 30%

Il est proposé au conseil communautaire de valider les tarifs ci-dessus et d'autoriser le Président à signer tout acte et pièces relatifs à ces recettes.

Vote : Tarifs des nouveaux produits mis en vente dans les OTI du Trièves

☞ **Adopté à l'unanimité**

2024.81 – Contrat de reprise des aluminiums souples

Suite à la mise en service du nouveau centre de tri Athanor, les aluminiums souples tels que, capsules à café ou thé, le papier aluminium d'emballage, gourde de compote... peuvent être captés par les trieurs. Dans ce cadre, il est proposé de signer un contrat de reprise pour les aluminiums souples avec la société PYRAL.

Le contrat prendra effet au 1er Janvier 2024 au 31 décembre 2029.

Vote : Contrat de reprise des aluminiums souples

☞ **Adopté à l'unanimité**

Questions diverses

☐ Informations diverses :

Jérôme Fauconnier revient sur les incidents rencontrés récemment sur le réseau d'Orange Télécom. Le président a insisté sur la gêne occasionnée et notamment pour les commerçants qui se sont retrouvés sans terminal de carte bleue, par exemple. Une réponse d'Orange a été transmise par courriel à chaque maire.

Jean-Marc Bellot s'interroge sur la fibre.

Le président répond qu'une réunion départementale a eu lieu ; normalement, tout le territoire devrait être connectable mi 2025. Mais, sachant que les fournisseurs d'accès emploient des sous-traitants, cela peut occasionner des problèmes lors des branchements de nouveaux abonnés. Ensuite, il conviendra de prendre un avenant portant sur la mise à jour du nombre de prises connectables. D'autre part, un bouquet de services est offert par le Département aux communes et aux EPCI pour pouvoir utiliser le réseau fibre avec des options pour par exemple, la télémaintenance ou la vidéosurveillance. Les services du Département de l'Isère pourront intervenir prochainement en conseil communautaire.

Gilles Barbe témoigne des problèmes auxquels la commune de Mens est confrontée ; les premières installations ont été faites n'importe comment et il s'inquiète pour la suite. Il voudrait que le Département soit informé car selon lui, ces installations ont besoin d'un contrôle.

Christophe Drure informe l'assemblée que lors du conseil du mois de mai, il présentera le nouvel incinérateur intercommunal de La Tronche. Les montants d'investissement définitifs ne seront connus qu'après la CAO, il ne peut donc en dire plus ce soir. Il espère que l'ancien incinérateur tiendra le coup jusqu'en 2029. Pour Jérôme Fauconnier, avoir la maîtrise de son propre équipement est intéressant.

En ce qui concerne le tri, le Trièves est confronté à un problème ; en effet, le refus de tri est de l'ordre de 40%, ce qui a pour conséquence immédiate un surcoût important pour la collectivité. Christophe

Drure insiste sur l'importance d'expliquer aux habitants l'importance du tri afin de maintenir le coût de la redevance.

Jérôme Fauconnier informe que la Communauté de communes des 4 montagnes a quitté le dispositif « Inspiration Vercors ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.